

## COMPTE-RENDU

### Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

*Lundi 23 janvier 2017 à 14h00 à Beaurepaire*

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 octobre 2016
  2. Présentation du rapport annuel d'activités 2016
  3. Présentation du programme et du budget prévisionnels 2017
  4. Renouvellement du contrat de second poste de chargé de mission
  5. Préparation de la réunion de la CLE du 14 février 2017
  6. Questions diverses
- 

#### Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 18 octobre 2016 est approuvé.
  - Le rapport annuel d'activités 2016 sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE.
  - Le programme et le budget prévisionnels 2017 seront présentés lors de la prochaine réunion de la CLE.
  - Le maintien du second poste de chargé de mission sera proposé lors de la prochaine réunion de la CLE.
  - L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé
- 

## 1 Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 18 octobre 2016

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 18 octobre 2016 et précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

Philippe MIGNOT soumet au vote le compte-rendu du Bureau du 18 octobre 2016.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site internet du SAGE : <http://sageblv.weebly.com/>.

## 2 Présentation du rapport annuel d'activités 2016

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le bilan 2016 (cf. diaporama). Concernant la mise à jour de l'état des lieux du SAGE, elle rappelle que l'état des lieux réalisé en 2010 s'appuyait sur des données datant de 2008 et 2009, et nécessite par conséquent d'être mis à jour, afin d'inclure notamment l'ensemble des études réalisées entre 2010 et aujourd'hui. Elle précise qu'il s'agit d'élaborer une synthèse de l'état des lieux mis à jour afin de l'intégrer au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE. En ce qui concerne le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, elle rappelle que le comité technique est composé des représentants

---

techniques de l'Agence de l'Eau, des DDT, de la DREAL et des Conseils Départementaux. Elle précise que la phase de rédaction des fiches actions pour mettre en place des économies d'eau est actuellement en cours et que le document est déjà bien abouti. Au sujet du protocole de suivi des sources de Manthes et de Beaufort, elle explique que sa mise en place a été reportée afin de travailler en priorité sur les sujets nécessaires à l'élaboration du SAGE et ainsi pouvoir respecter la date de validation du SAGE par la CLE prévue pour fin 2017.

Christian PECLIER souhaiterait savoir si ce protocole sera bientôt mis en place car il estime que les impacts observés sur les zones humides liées aux sources sont très importants et qu'il est nécessaire d'acquérir de plus amples connaissances sur leur fonctionnement.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que ce suivi n'est pas évident à mettre en place techniquement, surtout celui sur les sources de Beaufort. Ainsi, ce suivi sera poursuivi dès que la charge de travail pour l'élaboration du SAGE sera moins importante.

Christian PECLIER souhaiterait que le suivi de la source de Manthes soit réalisé a minima.

Salvatore SAN FILIPPO demande si l'étude de définition des priorités d'actions sur les zones humides du bassin versant ne concerne bien que la partie Drômoise du bassin.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que l'étude porte bien sur la partie Drômoise du territoire du SAGE mais précise que la phase 3 consistera à homogénéiser la priorisation des zones humides à l'échelle du bassin versant. Elle indique que cela sera précisé dans le rapport préparatoire qui sera transmis à la CLE ainsi que dans le diaporama qui sera présenté.

➤ **Le rapport annuel d'activités 2016 sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE.**

### **3 Présentation du programme et du budget prévisionnels 2017**

#### Programme prévisionnel 2017

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le programme prévisionnel pour 2017 (cf. diaporama). Elle rappelle que le SDAGE demande que le SAGE soit validé fin 2018, suite à une période d'enquête publique d'un peu moins d'un an, et que l'objectif est donc une validation des documents du SAGE par la CLE fin 2017. Elle présente un calendrier prévisionnel de l'élaboration du SAGE présentant l'organisation des différentes commissions thématiques, comités techniques, bureaux et réunions de la CLE (cf. diaporama). Elle précise que le comité technique pour la rédaction des documents du SAGE sera composé des techniciens de l'Agence de l'Eau RMC, des DDT, de la DREAL, de l'ONEMA et des Conseils Départementaux.

Philippe MIGNOT souhaite que la présentation du calendrier soit rendue plus claire dans le rapport préparatoire pour la CLE et le diaporama qui sera présenté.

Claire MORAND rappelle que l'Agence de l'Eau met à disposition des SAGE un bureau d'étude juridique pour d'une part présenter en CLE, en amont de la rédaction, le contenu des documents du SAGE et pour, d'autre part, examiner la validité juridique du contenu du SAGE rédigé. Elle précise qu'elle apportera des éléments sur cette mise à disposition lors du premier comité technique.

Jacques LIONET souhaite que les dates des différentes réunions prévues pour les mois de février, mars et avril soient fixées relativement à l'avance.

Claire DEBOST souhaite savoir, dans un souci d'information, s'il est pertinent de ne proposer qu'une seule réunion de CLE.

Philippe MIGNOT indique que les commissions thématiques étant ouvertes aux membres de la CLE, ils seront également consultés dans le cadre des réunions des commissions thématiques.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que d'autres CLE seront également organisées dans l'année afin de traiter d'autres thématiques que l'élaboration du SAGE lors desquelles un point d'état d'étape pourrait être fait.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les actions de communication prévues pour 2017 et précise qu'il sera proposé aux communes d'insérer un « Mot du SAGE » dans leur bulletin municipal au moment de la publication de la cinquième Lettre d'information du SAGE.

➤ **Le programme prévisionnel 2017 sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE.**

#### Budget prévisionnel 2017

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le budget présenté est provisoire car le compte administratif n'a pas encore été validé par le Trésorier. Elle rappelle que le budget de la CLE est un budget annexe du SIAH Bièvre Liers Valloire et que c'est donc le SIAH Bièvre Liers Valloire qui votera le budget primitif de la CLE. Elle présente la balance générale provisoire en précisant que le déficit d'investissement est liée aux paiements d'études relativement coûteuses pour lesquelles les soldes de subvention n'ont pas encore pu être perçues.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le budget prévisionnel 2017. Elle précise que 15 000 € supplémentaire ont été ajoutés pour le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau afin de compenser les missions ajoutées en cours d'étude mais précise que ce montant est en cours de discussion avec le bureau d'étude.

Philippe MIGNOT indique que le bureau d'étude a fourni un travail de qualité et qu'il semble justifié de réaliser quelques ajustements.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que les montants prévus pour l'étude de priorisation des zones humides et pour le suivi des sources de Manthes et de Beaufort avaient été sous-estimés pour le BP 2016 afin de pouvoir équilibrer le budget et que les montants indiqués dans le BP 2017 sont plus réalistes.

➤ **Le budget prévisionnel 2017 sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE.**

## **4 Renouvellement du contrat du second poste de chargé de mission**

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle qu'un deuxième poste de chargé de mission avait été créé en avril 2016 et que le contrat de Nadia Bouissou prendra fin en avril 2017. Elle rappelle que ce second poste avait été créé notamment pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE et le suivi de l'étude sur les zones humides ainsi que pour la rédaction des documents du SAGE (thématiques relatives à la qualité et aux zones humides).

Philippe MIGNOT indique qu'il est indispensable de maintenir deux postes de chargé de mission afin de pouvoir respecter le calendrier d'élaboration du SAGE. Il propose de renouveler le contrat de Nadia Bouissou

pour une année en rappelant que le contexte actuel ne permet pas de s'engager pour le moment sur un contrat plus long.

➤ **Il sera proposé, lors de la prochaine réunion de la CLE, de maintenir un second poste de chargé de mission pour une année.**

## 5 Préparation de la réunion de la CLE du 14 février 2017

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'ordre du jour proposé pour cette réunion (cf. diaporama). Elle propose qu'une feuille d'inscription soit mise à disposition des membres de la CLE durant la réunion afin que chacun puisse s'inscrire aux commissions thématiques de son choix. Elle précise qu'un mail sera également envoyé aux membres de la CLE absent à la réunion afin de leur permettre de s'inscrire également. Elle indique que les bureaux d'étude Burgeap et Asca, en charge de l'étude de diagnostic hydromorphologique des cours d'eau, présenteront la restitution de cette étude.

Philippe MIGNOT rappelle qu'il ne s'agira pas de valider le programme d'actions proposé mais plutôt de prendre connaissance des propositions techniques issues de cette étude de diagnostic.

➤ **L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.**

## 6 Questions diverses

### Renouvellement de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'un renouvellement de la CLE devra avoir lieu en juin 2017 (cf. diaporama). En effet, le précédent arrêté portant renouvellement de la CLE date du 16 juin 2011 et la durée des mandats est de 6 ans. La prise d'un arrêté portant renouvellement implique un renouvellement complet de la CLE. Cependant, seuls les membres élus de la CLE ont un mandat nominatif et sont donc concernés par ce renouvellement.

Jacques LIONET confirme mais précise qu'il est possible qu'une demande de modification de la composition de la CLE soit émise et vise les collègues des représentants des usagers ou de l'Etat et des établissements publics. Il indique qu'il est possible d'envoyer un courrier au Sous-Préfet de Vienne afin de lui faire part du souhait des membres de la CLE de la reconduire à l'identique ou d'en modifier la composition.

Blandine POURRAT indique que l'information devra être transmise suffisamment en avance car il n'y aura pas de conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté en avril 2017.

### Inventaire des cours d'eau (au sens de la police de l'eau)

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que la DDT de l'Isère a organisé une réunion d'information relative à la cartographie des cours d'eau au titre de la police de l'eau sur le département de l'Isère (cf. diaporama). Elle indique qu'une réunion de concertation autour ce projet de cartographie des cours d'eau aura lieu le 6 mars 2017 sur les bassins versants de Bièvre Liers Valloire et des Quatre Vallées. Elle indique qu'une telle concertation a également eu lieu sur la partie drômoise du bassin versant mais précise que la CLE n'y a pas été associée.

### PLUi et carrières

Max BARBAGALLO indique que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Bièvre Est, les élus de la Communauté de Communes de Bièvre Est vont être amenés à prendre position sur le devenir des extensions de carrières sur son territoire, et donc sur une partie du territoire du SAGE. Il demande si la CLE est consultée sur les PLUi. Il précise que le PLUi de la Communauté de Communes de Bièvre Est est actuellement à la phase d'enquête publique.

Jacques LIONET répond qu'en cas de SAGE approuvé, la CLE doit être obligatoirement consultée pour les dossiers soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Concernant les ICPE, la DREAL est consultée au moment de l'enquête publique et peut solliciter l'avis de la CLE sur un dossier. Il ajoute qu'aucun texte ne prévoit que la CLE soit consultée pour émettre un avis sur un PLUi.

Max BARBAGALLO rappelle qu'en 1986 la carrière d'Izeaux était exploitée jusqu'à 15 m de profondeur. Aujourd'hui, cette profondeur s'élève à 40 m dans la partie de la plaine pour laquelle les connaissances des écoulements souterrains sont les moins bonnes. Il souhaite que la CLE puisse être consultée pour ce projet.

Salvatore SAN FILIPPO indique que le fond de la carrière a été inondé, ce qui indique qu'elle a été creusée à une profondeur plus importante que le niveau des hautes eaux décennales.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que le niveau des hautes eaux décennales est différent du niveau des plus hautes eaux connues. Elle rappelle que la CLE avait pris une délibération demandant que les extractions de matériaux ne soient pas entreprises à moins de 3 mètres au-dessus des plus hautes eaux de la nappe en situation décennale. Cependant, il est tout à fait possible, en période de très hautes eaux, telle qu'en début d'année 2014, que le niveau de la nappe soit au dessus de cette limite. Elle indique que ces points pourront faire l'objet de discussion au cours des commissions thématiques pour l'élaboration du SAGE.

Philippe MIGNOT rappelle que les entreprises doivent suivre un cahier des charges d'exploitation qui fixe certaines règles.

La séance est levée à 15h00.

---

Le Président,  
Philippe MIGNOT

## Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	BERNARD Jean-Paul	Bièvre Isère Communauté
	DEBOST Claire	Conseil Départemental de l'Isère
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Portes de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	LAMBERT Marie-Thérèse	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
USAGERS	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
ETAT	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	DENOLLY Patrick	SIAH Bièvre Liers Valloire
	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	MARION Ludovic	FDPPMA de la Drôme
	POURRAT Blandine	Bièvre Isère Communauté
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE	

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ETAT	PORNON Christophe	DREAL Rhône-Alpes-Auvergne
USAGERS	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
INVITES	MURGAT Roman	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est